

EXPE SPELEMAT

2925 Route du Vercors
BP 5

FACTURE

38680 AUBERIVES EN ROYANS
Tel: 0476360267 Fax : 0476360976
TVA:FR05327357570 Siret : 32735757000065 Code APE: 4764Z
SAS au capital de 135 250 € - 327 357 570 RCS Grenoble

Facture n° : FAS10307551 S1M3
Date : 09/03/2021
Code client : 1227672
Votre référence : 100121750
N°TVA intracommunautaire :
Commande n° : 21004830
Livraison n° : BLS10301725 Livrée le : 09/03/2021

TEESTER SOCIETE
1 RUE BAYARD
44100 NANTES
France

Article	Quantité	P.U.	Remise	Total HT	Taxe
CA06UC Alpine-Up kit - Unique - Bleu - CLIMBING TECHNOLOG	1 UN	0,00			

Base taxe	Taux	Montant taxe
-----------	------	--------------

Total lignes HT	0,00
-----------------	------

Total HT	0,00
Montant taxes soumises	0,00
Montant TVA	0,00
Montant taxes non soumises	0,00
TOTAL TTC	0,00

NET À PAYER	0,00 EUR
-------------	----------

Conditions de paiement			
Date d'échéance	Mode de règlement	Montant échéance	Reste à régler
09/03/2021	Autre	0,00 EUR	0,00EUR

CARTE DE FIDELITE ELECTRONIQUE *

Montant acquis sur la carte : 0,00 € valide jusqu'au 19 février 2022

* Voir règle d'utilisation de la carte de fidélité électronique dans nos conditions générales de vente

Par application de la loi n°2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit instaure, depuis le 1er janvier 2013, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est due en cas de retard de paiement dans les transactions commerciales.

Ainsi, pour les créances dont le délai de paiement a commencé à courir à compter de cette date, le créancier peut réclamer, en plus des pénalités de retard dues de plein droit, cette indemnité forfaitaire dont le montant est de 40 euros par le décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012.